

Règlement
Agenda 170

RÈGLEMENT
BY-LAW 6704

Permission à Monsieur Antimo Papale d'occuper le domaine public avec un escalier de secours existant au-dessus de la ruelle 1203-341 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Jacques), pour le bâtiment portant le numéro 824, rue Cherrier à Montréal.

Authorization for Mr. Antimo Papale to occupy the public domain with an existing fire escape over lane 1203-341 of the cadastre of the Cité de Montréal (Saint-Jacques Ward), for the building bearing No. 824 Cherrier Street in Montréal.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal tenue le 7 mai 1985,

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on May 7, 1985,

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1.- Le présent règlement autorise Monsieur Antimo Papale à occuper le domaine public avec un escalier de secours existant au-dessus de la ruelle 1203-341 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Jacques), pour le bâtiment portant le numéro 824, rue Cherrier, à Montréal, tel que montré sur le plan numéro 713, préparé par Douglas Potvin, arpenteur-géomètre.

1.- This by-law authorizes Mr. Antimo Papale to occupy the public domain with an existing fire escape over lane 1203-341 of the cadastre of the Cité de Montréal (Saint-Jacques Ward), for the building bearing No. 824 Cherrier Street in Montréal, as shown on plan No. 713, prepared by Douglas Potvin, land-surveyor.

2.- Cette autorisation est accordée selon les conditions et pour le loyer décrits au projet d'acte notarié, identifié par le Greffier de la Ville.

2.- This authorization is granted under the conditions and for the rent set in a draft notarized deed certified by the Greffier de la Ville.

3.- Ledit projet d'acte est approuvé et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

3.- The said draft deed is approved and the Maire and the Greffier are authorized to sign it.

Certificat en vertu de l'article 67 de la Charte que monsieur le Maire est absent de la Ville.

Président du Comité
exécutif

Le Greffier de la Ville


Greffier de la Ville


Pour la Ville de Montréal

Montréal le, 13 MAI 1985